

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 24 mars 2026

Agression d'Oriane Filhol : la Ville salue la condamnation du commanditaire, confirmée en appel

La Ville de Saint-Denis - Pierrefitte-sur-Seine prend acte du verdict rendu ce jour par la cours d'appel de Paris confirmant le jugement de première instance et condamnant M. Bezzouh à quatre ans de prison dont deux ans de sursis probatoire pour son rôle de commanditaire de l'agression visant Oriane Filhol, ancienne maire adjointe en charge des solidarités et actuelle élue d'opposition.

L'agression dont a été victime Mme Filhol en décembre 2023, en lien avec l'exercice de son mandat, avait profondément marqué la collectivité. Elle avait suscité une vive émotion et une condamnation unanime dans toute la ville et toutes les formations politiques et citoyennes.

La Ville salue une décision de justice ferme, à la hauteur de la gravité des faits, et réaffirme son attachement au respect absolu de l'intégrité physique et morale des élus de la République.

La Ville tient également à exprimer son regret suite à la démission d'Oriane Filhol de son mandat d'élue d'opposition, même si à l'heure où la Ville publie ce communiqué, aucune lettre de démission officielle n'a été reçue par le Maire. Cet acte témoigne des conséquences durables que peuvent avoir ces violences sur l'engagement public et la vie démocratique locale.

Dans un contexte de recrudescence des violences envers les élus, la Ville de Saint-Denis - Pierrefitte-sur-Seine appelle à une mobilisation collective pour garantir des conditions d'exercice sereines et sécurisées pour tous les représentants locaux.

La municipalité

Camille Chrétien

Chargée de relations presse

camille.chretien@saintdenis.fr | 06 35 14 81 10